



Strasbourg, le 4 avril 2001

T-DO (2001) Inf 5 rév

Convention contre le dopage (T-DO)

13^e réunion du Groupe de suivi
Strasbourg, 28-29 mars 2001

Rapport de la visite consultative en Russie sur la politique de lutte contre le dopage Moscou, 23-25 janvier 2001

A l'attention de M. V. Khotochkin, premier vice-président de la Commission d'Etat des sports de la Fédération de Russie.

La visite a été effectuée à la demande des autorités russes, dans le cadre du projet CDDS/T-DO sur le « respect des engagements ». Une attention particulière a été portée aux questions relatives aux politiques suivies, au laboratoire, à l'éducation et à l'information. L'équipe était composée du Professeur Hemmersbach (Norvège, chef de l'Unité antidopage (accréditée par le CIO) du Laboratoire de recherche sur les hormones de l'Hôpital universitaire Aker d'Oslo), de M. Holthoer (Finlande, membre adjoint du Comité finlandais contre le dopage) et de M. Walker (Conseil de l'Europe, Chef de la Division du sport). La visite s'est déroulée selon le programme suivant : un séminaire présidé par le ministre russe des Sports, M. Rozhkov, avec la participation de nombreux hauts responsables des sports des pouvoirs publics, des fédérations sportives et du Comité olympique russe ; une visite à la Douma d'Etat et une réunion avec M. N. Gerasimenko et le président de la commission de la Douma sur la Santé et le Sport ; une visite et un séminaire au Centre antidopage et au laboratoire accrédité par le CIO, dirigé par M. Semenov ; et de nombreuses discussions formelles et informelles avec de hauts responsables des sports, notamment d'autres réunions avec le ministre, les vice-présidents de la Commission d'Etat des sports, M. V. Khotochkin et M. N. Lents, le premier vice-président du Comité national olympique, les présidents de fédérations sportives importantes et le directeur du laboratoire de Moscou.

L'équipe qui a effectué la visite tient à remercier ses hôtes russes pour la bonne organisation de cette visite, ainsi que pour leur générosité et leur hospitalité.

Exposé de la situation

Les préparatifs des jeux Olympiques de Moscou, dans les années 70, ont constitué une période clé pour le développement d'activités de lutte contre le dopage dans ce qui était à l'époque l'URSS, par le biais notamment de la création du laboratoire de Moscou. Les principales obligations ont été assumées par le Comité national olympique (CNO) de l'URSS. En 1989, celui-ci a signé un accord bilatéral pour une coopération mutuelle totale avec le Comité olympique des Etats-Unis (USOC). La chute de l'URSS a interrompu les activités dans ce domaine, mais pas avant que l'URSS ait signé et ratifié, en 1991, la Convention contre le dopage, à laquelle la Russie est devenue Partie en 1992 en sa qualité d'Etat successeur.

L'équipe a été informée que pendant le second semestre 2000, le Gouvernement russe avait développé une série de nouvelles initiatives pour des activités nationales contre le dopage et qu'avec l'accord de la Douma, de nouveaux crédits seraient affectés à ce secteur en 2001. Par ailleurs, la Commission d'Etat des sports a soumis à la Douma, pendant notre visite, des propositions visant à modifier la loi sur les sports, afin d'y intégrer des dispositions plus strictes pour contrôler l'utilisation et le trafic de substances interdites, et d'accroître les responsabilités des athlètes. La visite s'est donc déroulée à un moment particulièrement opportun pour contribuer à cette évolution, compte tenu des meilleures pratiques internationales en vigueur.

Le regain d'intérêt pour la lutte contre le dopage en Russie est essentiel parce que la Russie attache une grande importance à la réussite des sportifs et des équipes russes aux jeux Olympiques, aux championnats du monde et dans d'autres événements internationaux. Nous avons souligné que la lutte contre le dopage devait désormais être considérée comme faisant partie intégrante des politiques sportives, et des politiques visant les élites en particulier. La participation à ce type de rencontres sportives internationales de premier plan pourrait dorénavant dépendre de critères qui incluent des politiques nationales efficaces de lutte contre le dopage.

Nos hôtes nous ont communiqué des informations - dont un bon nombre écrites et traduites en anglais - sur la situation actuelle et les perspectives d'évolution. La Commission d'Etat des sports prépare notamment une nouvelle stratégie et de nouvelles mesures de lutte contre le dopage, qui s'appuieront sur une action concertée d'autres ministères et organes gouvernementaux. Une action de cette ampleur ne peut qu'être approuvée. La mise en place d'un comité regroupant les instances concernées (Commission d'Etat des sports, CNO, fédérations sportives, ministères de la Santé, de la Défense, de l'Education, de l'Intérieur et de la Jeunesse ; douanes ; milieu universitaire et médias) est une démarche positive, qui souligne la nécessité d'une politique claire et cohérente, appliquée uniformément dans tout le pays (ce qui est en soi problématique du simple fait de l'étendue géographique de la Russie et de la mosaïque qu'elle constitue) par toutes les parties concernées. Les politiques antidopage sont relativement complexes à mettre en œuvre, et la clarté et la cohérence sont des éléments clés de leur réussite. Dans un premier temps, il semblerait opportun de confier la direction et la coordination de ces politiques à la Commission d'Etat des sports, mais nous recommandons aux instances compétentes de réfléchir d'ores et déjà à une solution à plus long terme et d'envisager en particulier - comme de nombreuses Parties à la Convention l'ont déjà fait - la création d'une instance « indépendante » (c'est-à-dire indépendante de tout intérêt, organe ou sport particulier, mais « co-gérée » par toutes les parties concernées, y

compris les athlètes). Le nombre de pays, Parties ou non à la Convention, dotés d'agences nationales antidopage indépendantes ne cesse de progresser, et la Russie devrait en faire partie d'ici cinq ans.

La Russie pourrait en outre s'inspirer de certaines des meilleures pratiques et politiques adoptées dans d'autres pays – y compris des pays voisins ; la dimension internationale du sport appelle en effet une certaine cohérence entre les politiques antidopage des différents pays ; cette cohérence doit s'appuyer sur des normes communes élevées. L'adoption de la norme ISO 17025 pour les laboratoires et du projet de norme ISO18873 pour les contrôles antidopage (préparé par l'IADA) ne sont que deux exemples du processus par lequel la normalisation et l'harmonisation des politiques nationales s'intègrent progressivement à l'infrastructure acceptée de la lutte antidopage. Dans ce contexte, nous recommandons que le laboratoire de Moscou obtienne une certification ISO en bonne et due forme (nous avons été informés que cette obtention était en bonne voie) et que la Commission d'Etat des sports dépose une demande auprès de l'Agence mondiale antidopage (AMA) afin de pouvoir faire partie de l'équipe IPT4 de l'IADA dans le but d'obtenir la norme ISO PAS 18873 pour le contrôle du dopage, qui deviendra bientôt nécessaire à la reconnaissance mutuelle entre les instances nationales. Dans ce contexte, nous estimons qu'un accord bilatéral productif pourrait être conclu entre la Russie et un autre pays aux fins du développement des politiques et des procédures de lutte contre le dopage en Russie. La Russie admet son retard en la matière et reconnaît que ce type d'assistance, de soutien et d'encouragements pourrait être extrêmement utile. Il existe, parmi les Parties à la Convention, un certain nombre de modèles nationaux efficaces, qui pourraient tous être également utilisés comme source d'inspiration pour façonner ce qui sera qualifié, le moment venu, de « modèle russe ».

Nous pouvons résumer cette partie de nos recommandations en déclarant « mieux vaut la qualité que la quantité ».

Concernant la mise en œuvre des mesures, nous avons été frappés par l'attention portée au rôle et à la place du laboratoire. Bien que les laboratoires jouent, il convient de le reconnaître, un rôle fondamental dans la situation globale, les politiques nationales de lutte contre le dopage doivent inclure de nombreux autres aspects, en particulier un élément important d'éducation et d'information. Nos hôtes en étaient parfaitement conscients. En Russie, les narcotiques posent un grave problème, spécialement chez les jeunes, et les jeunes sportifs évoluent dans un milieu où l'usage des drogues est très répandu. Nous avons appris avec satisfaction que les autorités prévoyaient de consacrer jusqu'à 50 % du budget de la lutte antidopage à l'éducation et à l'information : il est rare que ces aspects bénéficient d'un financement suffisant sur le court terme, alors qu'ils constituent l'un des moyens de réussir à long terme. Nous devons toutefois souligner la nécessité de prévoir des ressources suffisantes au sein du budget global pour que cette partie du nouveau programme soit efficace dans un pays aussi étendu et composite que la Russie. Des propositions plus précises sur cette question figurent en Annexe 1 au présent rapport.

Dans ce contexte, nous avons également appris la création récente d'une nouvelle fondation privée, « le sport contre les drogues », dont les activités visent surtout les jeunes. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses travaux.

Laboratoire

Le « labo » de Moscou, qui date de la fin des années 70, commence à accuser son âge, tant au niveau du bâtiment qui l'héberge que de son équipement et de son appareillage. Il n'a bénéficié que de modestes investissements au cours des années 90, et seules la dévotion et la créativité du personnel ont permis au laboratoire de continuer à fonctionner correctement (en dépit d'une fermeture temporaire pendant les années 90). Sa capacité de 15 000 analyses par an n'est pas pleinement utilisée : 1 390 échantillons ont été traités en 2000. Ce chiffre souligne également l'ampleur du défi que doivent relever les autorités sportives russes si elles souhaitent pouvoir mettre en place un programme crédible de lutte antidopage. La Russie compte 2 500 athlètes de haut niveau et nous recommandons que le but fixé consiste à porter assez rapidement à 10 000 le nombre annuel de contrôles et d'analyses, un objectif qui pourrait être atteint d'ici 2004 ou 2005. Une proportion importante de ces 10 000 contrôles, 60 à 70 % par exemple, devraient être effectués hors compétition.

Les aspects financiers de l'activité du laboratoire sont essentiels, notamment parce qu'il convient de remplacer les instruments, de former le personnel et (facteur particulièrement problématique en Russie) de retenir le personnel suffisamment spécialisé (18 personnes à l'heure actuelle). L'Annexe 2 énumère nos recommandations détaillées à cet égard.

Autres éléments

Parce que la Russie est à l'aube d'un nouveau départ, nous tenons à formuler un certain nombre d'autres recommandations qui s'avèreront - nous l'espérons - utiles :

1. Nous avons déjà mentionné la nécessité d'une politique qui soit d'emblée claire et cohérente. Il appartiendra aux autorités russes de décider si cette politique doit être établie par la loi. Nous estimons quant à nous qu'une loi est assurément nécessaire pour contrôler et réduire la disponibilité des substances dopantes, laquelle constitue un grave problème en Russie et dans les Etats voisins (et aussi, en raison du trafic international qui s'y déroule, dans d'autres pays européens), comme le propose la Recommandation R (2000) 16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (jointe en annexe au présent rapport). La proposition soumise par la Commission d'Etat des sports constitue un pas important dans cette direction.

2. Il existe différents modèles de politiques nationales de lutte contre le dopage susceptibles de constituer une source d'inspiration pour le développement du modèle russe. La Russie pourrait - plus particulièrement - s'inspirer d'autres pays pour élaborer des modèles de formation et d'accréditation/de certification des agents de collecte, qui sont appelés à jouer un rôle clé dans la nouvelle politique. Dans la mesure où il sera probablement très difficile de recruter des agents de collecte bénévoles, ces agents pourraient être employés à temps partiel - éventuellement à mi-temps. Leur compétence professionnelle sera primordiale.

3. Une coopération étroite avec les instances sportives est bien entendu essentielle, et il convient de profiter de cette occasion pour mettre en place des politiques et des procédures cohérentes pour tous les sports. Il faudrait par conséquent s'attacher à développer des procédures

de contrôle antidopage et des procédures disciplinaires communes à l'ensemble du mouvement sportif. La notion d'« indépendance » (c'est-à-dire le fait de ne dépendre d'aucun organe et d'aucune fédération sportive pour prendre des décisions affectant un sport donné) est cruciale. Ce principe s'applique aussi au laboratoire, qui ne devrait pas savoir de quel athlète provient l'échantillon analysé. Nous recommandons que le principe d'indépendance soit intégré de façon cohérente à la nouvelle politique. La « transparence » est également une notion fondamentale, encouragée par l'indépendance. Si ces deux notions sont réunies, il est bien plus probable que les athlètes auront confiance dans le « système ». Il s'agit non seulement d'un objectif en soi, mais aussi d'un moyen de contribuer à la réduction du coût global en limitant les possibilités offertes aux athlètes de contester les décisions qui les concernent.

4. Des procédures claires et cohérentes doivent être établies à tous les niveaux du système et pour tous les sports :

- dans la formation et la nomination des agents de collecte ;
- dans les procédures de sélection des athlètes soumis aux contrôles, notamment pour ce qui concerne les contrôles hors compétition (dont le nombre et le pourcentage devraient augmenter : nous avons été informés qu'ils représentent actuellement environ 20 à 25 % des contrôles) ;
- dans les modalités pratiques du contrôle antidopage, et les mesures ultérieures, concernant notamment la chaîne de surveillance ;
- dans les questions et procédures de discipline, de recours et d'arbitrage.

Pour nombre des éléments susmentionnés, le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage a adopté des Recommandations sur des procédures types, dont les autorités russes devraient s'inspirer pour adopter les décisions appropriées.

Nous concluons en reconnaissant l'ampleur du défi que les autorités russes ont à relever dans ce domaine : pour réussir cette mission, il leur faudra surmonter des obstacles historiques, culturels, sociaux, structurels, économiques et financiers considérables. Mais nous mesurons également le courage politique qui a été nécessaire pour décider de prendre un nouveau départ sur ce terrain. Nous souhaitons beaucoup de courage et de ténacité à tous ceux qui participent ou participeront à cette tâche : leur réussite aura des répercussions aussi bien réelles que psychologiques, tant à l'échelle nationale qu'au niveau international.

George Walker
Strasbourg
le 29 janvier 2001

Peter Hemmersbach
Oslo

Alexander Holthoer
Lappeenranta

Annexe 1

Notes sur les stratégies russes d'éducation et d'information contre le dopage

CAMPAGNES

J'ai noté avec satisfaction le vif intérêt suscité à la fois par la situation actuelle et par ses perspectives d'évolution. Le problème du dopage est bien reconnu et la volonté d'agir est réelle. Des sections sur la lutte contre le dopage figurent dans les programmes fédéraux en faveur des jeunes et des enfants, et le dopage dans le sport est interdit par la loi depuis 1999 (loi sur la culture physique et le sport en Russie, article 23 §4.4). De nombreux efforts et d'importantes ressources sont en outre consacrés aux campagnes nationales de lutte contre la drogue (« le sport contre les drogues »). La prophylaxie est - probablement à juste titre - le mot clé de ces actions. La question de la lutte contre le dopage est toutefois considérée comme faisant partie intégrante de ces programmes, en conséquence de quoi les autorités russes souhaitent lui appliquer les mêmes stratégies d'éducation et d'information. Je ne suis pas convaincu que ce rapprochement soit efficace, et ce pour trois raisons principales :

UTILISATEURS : le dopage dans le sport est manifestement, le plus souvent, dû à un choix individuel ou à l'ignorance, alors que la toxicomanie, hormis durant les premiers stades, implique généralement une dépendance. De plus, les utilisateurs potentiels de produits dopants et de drogues appartiennent rarement aux mêmes populations - il est rare, en tout cas, de trouver des toxicomanes potentiels chez les sportifs licenciés et actifs.

ETHIQUE : Il convient d'établir une distinction entre le dopage dans le sport et l'abus de substances médicales dans la population normale. Dans le domaine sportif, il s'agit de respecter des règles communes pour affronter ses concurrents sur un pied d'égalité. Au sein de la population normale, nous traitons ce problème comme un problème sanitaire. Il est impossible de lutter contre le dopage dans le sport en se contentant de renvoyer à des problèmes de santé potentiels : il faut aussi enseigner l'éthique à chaque sportif, afin qu'il la comprenne et qu'il soit convaincu de sa nécessité.

CANAUX DE DISTRIBUTION : Certains agents dopants potentiels peuvent être achetés en pharmacie, au grand jour, alors que les drogues sont distribuées dans l'illégalité. Les drogues font l'objet d'une « commercialisation » agressive tandis que les agents dopants sont généralement pris de plein gré ou par erreur.

Ces distinctions appellent des approches légèrement différentes en termes de choix du type d'informations présentées, des canaux d'information, des cibles et des dates de diffusion de ces informations.

EDUCATION

L'éducation antidopage devrait viser deux objectifs principaux.

Informationnel : faire en sorte que le personnel participant à la lutte antidopage, les médecins, les entraîneurs et les athlètes soient au fait des informations cruciales les plus récentes (nouvelles substances interdites, méthodes et procédures.)

Pédagogique : instaurer une atmosphère de désapprobation du dopage au sein du monde sportif et à l'extérieur - pour saper le marché.

En Russie, l'éducation à la lutte contre le dopage passe essentiellement par l'organisation de séminaires au sein des équipes nationales (senior et junior), à l'intention des médecins, des entraîneurs et des athlètes. Les cours antidopage dispensés aux entraîneurs et aux professeurs d'éducation physique des établissements d'enseignement supérieur sont utiles, de même que les cours complétant les programmes des institutions médicales. Les séminaires et les cours sont un précieux instrument de transmission de l'information.

Cette action est positive pour ce qui concerne les entraîneurs et les médecins, mais à mon sens, les athlètes devraient être informés et éduqués plus tôt, en-deçà du niveau national. Par ailleurs, l'élaboration d'un code de déontologie rigoureux exige la mise en place de canaux plus directs et informels vers les athlètes eux-mêmes.

Cibler sur les élèves des écoles secondaires les informations générales sur la lutte antidopage contribue à donner aux jeunes un bon état d'esprit, mais il demeure indispensable de transmettre l'information directement aux sportifs.

Nous ne savons pas exactement de quelle manière les fédérations sportives participent activement au processus éducatif et à la transmission des informations sur la lutte antidopage.

VISIBILITE

De vives inquiétudes ont été exprimées à propos du manque de visibilité de la lutte contre le dopage. Utiliser la voie de la télévision aux heures de grande écoute serait trop coûteux, et il est difficile de donner des informations objectives dans la presse, qui aborde généralement les questions d'intérêt général ou ne parle des choses que lorsqu'elles tournent mal... Le meilleur moyen de diffuser des informations contre le dopage consiste à recourir à des canaux indépendants contrôlés par l'organisation responsable de la lutte antidopage. Si la question se pose à la base, au niveau des athlètes, les médias devront écrire à la fois sur le dopage et la lutte contre le dopage, en tant que problèmes touchant l'individu ! Certes, le ratio efficacité/coût de l'utilisation des médias grand public pour la diffusion d'informations sur la lutte contre le dopage n'est pas élevé, mais ces médias jouent néanmoins un rôle, décrit dans le chapitre suivant.

DEVELOPPER LA CONFIANCE DANS L'ORGANISATION ANTIDOPAGE

Il faudrait recourir aux médias pour présenter au public les actions menées dans le domaine de la lutte contre le dopage. Mieux vaut faire en sorte que le processus soit équitable et de bonne qualité que de chercher à épingler tous les athlètes dopés et de risquer de prendre de mauvaises décisions, et ce pour une raison simple : les mauvaises nouvelles voyagent plus vite que les bonnes au sein de la communauté sportive. La politique menée en Russie pour combattre le dopage devrait être rendue publique – en étant présentée non seulement comme valable du point de vue technologique

et méthodologique, mais également comme l'alliée de l'athlète honnête. Ainsi, quelques sportifs, puis d'autres, et enfin un grand nombre d'entre eux, seront encouragés à soutenir publiquement et spontanément la lutte contre le dopage. Les héros nationaux sont bien évidemment proches du public et peuvent être utilisés pour les grandes campagnes, mais le recours intensif à l'élite et aux athlètes du plus haut niveau dans les campagnes antidopage comporte certains risques, car malheureusement, le socle de la campagne s'effondre si les tests d'un seul de ces athlètes sont positifs pour quelque raison que ce soit. Il est plus facile de se servir de ces sportifs à des fins publicitaires que dans un but pédagogique. Les athlètes de haut niveau sont éloignés des sportifs « de base », que ce soit du point de vue géographique ou en termes de performances : il est donc plus aisé, pour la plupart des sportifs, de s'identifier à un héros « ordinaire » du club local prenant position contre le dopage qu'à un héros national porteur du même message.

Si la qualité du processus est élevée, que l'athlète - en tant que consommateur - fait l'objet de décisions claires et concises et que les médias sont informés de tout ce qui précède, l'organisation antidopage finira par s'attirer la confiance et le soutien dont elle a besoin. Les athlètes n'assumeront totalement leurs responsabilités personnelles que lorsqu'ils croiront fermement au soutien du système.

LISTE DES SUBSTANCES ET METHODES INTERDITES PAR LE CIO

J'ai été frappé par le fait que cette liste, mise à jour chaque année, n'était distribuée systématiquement qu'à des dizaines ou à des centaines d'exemplaires aux fédérations sportives et aux équipes nationales, et non à des dizaines de milliers d'exemplaires ! En Finlande, 40 000 exemplaires de cette liste sont diffusés chaque année, et les destinataires ont appris, à l'instar des médias, à réclamer cette liste.

Ce document est un outil d'éducation et d'information fondamental, qui devrait être communiqué à tout sportif, quel que soit son niveau, et distribué, dans la mesure du possible, à tous les entraîneurs, à tous les médecins et à toutes les pharmacies du pays. Comment demander à l'athlète d'être responsable si cette liste n'est pas disponible en permanence ? Il s'agit également du moyen le plus efficace d'éduquer toutes les personnes concernées. Distribuer une brochure contenant toutes les précisions utiles sur la lutte antidopage - en termes de personnes, d'actions, de lieux et de méthodes - nous permet de dire aux sportifs qu'ils sont en fin de compte responsables de leur propre corps. Sur le plan financier, l'ampleur de cette diffusion facilite la collecte de fonds supplémentaires auprès de parrains satisfaits de toucher ainsi, chaque année, l'ensemble de la communauté sportive ! Ainsi, la visibilité procurée par ce support est moins coûteuse que toute campagne médiatique. Au moins en Finlande, cette action a été utile.

CANAUX

Les fédérations sportives doivent être associées au processus de lutte antidopage par des accords prévoyant à la fois sanctions et récompenses. En Finlande, les fédérations sont chargées d'éduquer leurs propres athlètes et de distribuer les matériels produits par l'organisation antidopage. Le ministère peut leur infliger des sanctions financières s'il estime qu'elles ne respectent pas l'accord et qu'elles ne s'investissent pas suffisamment dans cette action. Les fédérations doivent également financer et effectuer elles-mêmes des contrôles antidopage, en recourant au personnel accrédité du comité antidopage. Cette liste est également examinée par le ministère. Ainsi, les fédérations sportives montrent leur engagement dans la lutte antidopage.

L'organisation antidopage mène une action éducative et organise des conférences dans les écoles de sport ; elle anime également des séminaires. Il existe sur Internet des sites contenant des informations et des articles mis à jour sur la lutte contre le dopage.

Les médecins du sport finlandais participent activement à la lutte contre le dopage ; plus exactement, l'organisation antidopage joue un rôle actif à travers les médecins, puisque le comité antidopage (ADT) et le bureau antidopage font partie de l'association pour la promotion de la médecine sportive et des contrôles physiologiques (LIITE). Ainsi, toute mesure prise dans le domaine de la lutte contre le dopage est rapidement portée à la connaissance de l'équipe médicale la plus proche des athlètes. La liste des substances interdites est envoyée à toutes les pharmacies et les médecins du sport savent la réclamer. *Pharmaca Fennica*, le guide de la pharmacopée finlandaise, est mis à jour chaque année : cet ouvrage, qui comporte un article sur le dopage et les substances interdites, est lu par tous les médecins du pays !

CONCLUSIONS

J'ai la conviction qu'en axant vos efforts sur les individus plutôt que sur les masses, même si l'ampleur de la tâche est affolante dans un pays aussi vaste que la Russie, vous finirez par obtenir les résultats recherchés. Le processus pédagogique doit être cohérent, se dérouler sur une longue période et viser les enfants, les supporters, les athlètes et les fédérations sportives - des campagnes plus courtes permettraient probablement une visibilité accrue, mais leurs résultats ne seraient guère durables. Cet engagement ne peut se concrétiser que si l'organisation antidopage reçoit sur le long terme un soutien financier et organisationnel suffisant. Je crois en votre réussite.

Alexander Holthoer

Annexe 2

Ayant visité le laboratoire du Centre antidopage le 24 janvier 2001 et abordé avec les représentants de ce laboratoire et de la commission de l'Etat des questions le concernant, je souhaiterais formuler quelques observations et recommandations :

1. Le laboratoire a été créé en 1971, accrédité par le CIO en 1980 et a subi avec succès la procédure de réaccréditation du CIO en 2000. Cependant, l'examen de l'équipement de base a révélé que nombre des instruments de chromatographie et de spectrométrie de masse étaient utilisés depuis plus de 10 ans. Leur cycle de vie normal et leurs garanties d'entretien arrivent à expiration, ce qui contraint à les remplacer par des instruments neufs. Les équipements suivants sont spécialement concernés (par ordre de priorité) :

- a) au moins deux des systèmes GC-MS quadripolaires courants Hewlett-Packard pourraient être remplacés par les nouveaux systèmes Agilent 5973 ;
- b) un spectromètre de masse à haute sensibilité devrait remplacer un instrument très ancien de la gamme Finnigan ;
- c) le système de chromatographie en phase liquide (HP1090), qui ne bénéficie plus d'aucune assistance technique du fabricant, devrait être remplacé ;
- d) un nouveau spectromètre de masse à ratio isotopique devrait être acquis pour permettre au laboratoire d'accéder aux nouveaux équipements introduits aux fins du contrôle antidopage.

A ce stade, je pourrais ajouter que le laboratoire s'est déclaré vivement intéressé par les travaux actuels relatifs à la mise au point d'une méthode de dépistage de l'érythropoïétine (EPO). Lorsque la méthode, appliquée au cours des Jeux Olympiques de Sydney, aura été validée à grande échelle, elle devrait être mise en œuvre dans tous les laboratoires accrédités par le CIO.

2. Le mode d'organisation du laboratoire devrait lui garantir un fonctionnement indépendant. Par « indépendant », on entend le fait que le laboratoire soit totalement responsable, sur le plan scientifique, des procédures d'analyse et du processus décisionnel, sans intervention d'aucune unité/personne extérieure. En revanche, le laboratoire devrait tout ignorer de la programmation et de l'exécution des procédures de prélèvement. Ces aspects sont essentiels si l'on souhaite instaurer une confiance absolue dans le système de contrôle et protéger comme il se doit les droits des athlètes. L'indépendance ne s'applique pas au soutien financier apporté au laboratoire par la commission d'Etat ni au contrôle économique qui doit être exercé en bonne et due forme par le parrain, et qui impose notamment au laboratoire de tenir une comptabilité. Comme l'exige la norme ISO 17025, la collaboration entre le laboratoire et la commission d'Etat devrait s'appuyer sur un contrat en bonne et due forme (prestataire de services [d'analyse] - client).

3. Le contrat entre la Commission d'Etat et le laboratoire devrait être fondé sur l'exigence de maintien de l'accréditation du CIO, qui inclut la certification ISO 17025. En contrepartie, le laboratoire devrait recevoir les ressources qui lui sont nécessaires en termes de personnel et de

crédits. Un responsable de l'assurance qualité doit être nommé conformément à la norme ISO 17025, et le coût du maintien de cette certification s'élève à environ 5 à 10 % du budget total.

4. Le laboratoire tirerait dès aujourd'hui profit (avec son personnel et son équipement actuels) d'une augmentation du nombre annuel d'échantillons analysés (qui se limitait à 1 390 pour l'an 2000). En plus de permettre une meilleure utilisation du personnel, cette augmentation enrichirait l'expérience scientifique du laboratoire.

5. Le perfectionnement du laboratoire et le maintien de l'excellence des analyses nécessitent la formation continue de nouveaux collaborateurs et l'amélioration de la compétence de tous les salariés. Il serait intéressant, pour le laboratoire, de collaborer ou de nouer des liens avec des institutions menant des analyses ou des recherches dans les mêmes domaines (toxicologie médico-légale, pharmacologie analytique, endocrinologie) au sein d'une université ou d'une unité scientifique. Pour éviter que les personnes qui occupent un poste clé ne quittent le laboratoire, la Commission d'Etat doit prendre les mesures qui s'imposent, notamment en permettant à ces personnes de maintenir de bons contacts ou d'établir une collaboration fructueuse avec d'autres laboratoires antidopage. Il faudrait prévoir des possibilités d'échange d'idées ou de présentation de résultats lors de conférences ou de réunions. Je renvoie à cet égard à l'Atelier annuel de Cologne pour l'analyse antidopage.

En conclusion, le laboratoire antidopage de Moscou a besoin d'un soutien accru afin de pouvoir maintenir et améliorer son expertise et son excellence en matière d'analyse. Parmi les éléments fondamentaux, il faut citer le remplacement de certains équipements, l'établissement des conditions nécessaires à l'obtention de la certification ISO 17025, l'augmentation du nombre d'analyses et l'adoption de mesures adaptées pour conserver un personnel compétent et lui permettre de se perfectionner.

Professeur Peter Hemmersbach
Directeur scientifique
Laboratoire de recherche sur les hormones de l'Hôpital universitaire Aker
Unité d'analyse antidopage
Oslo, Norvège